



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 21 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMUZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusées

Avec pouvoir : François FERRETTI, maire-adjoint, pouvoir donné à P. MÉANT;  
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE;  
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à C. BANCEL FRANGIONE.

Excusé

Sans pouvoir : Sébastien BUSSY, conseiller municipal.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

**2025-01-04 École maternelle - Voyage scolaire - Attribution d'une subvention**

Monsieur le Maire informe les élus que l'école maternelle 'Les Lilas' organise, sur l'année scolaire 2024-2025, un voyage au bénéfice des classes de Madame QUIRANT Carole et Madame GRÉGNAC Céline.

Ce séjour aura lieu du 14 au 16 avril 2025 (3 jours et 2 nuits) à Saint Front (Haute-Loire) dans une ferme pédagogique. Le coût prévisionnel de ce voyage s'élève à 11 650 euros. Une participation financière du Sou des Écoles a déjà été actée et des actions ponctuelles menées par l'établissement pour financer une partie des frais ont déjà été organisées où sont à venir.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une demande de participation financière a été faite à la municipalité. Il propose de verser la somme de 1000 €, montant correspondant à la subvention demandée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1000 euros pour l'organisation du séjour cité ci-dessus ;

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée au Sou des Écoles, partenaire de l'établissement, dans le financement du séjour ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 21 janvier 2025

Patrick MÉANT,  
Maire de Balan.



Nombre de conseillers :

En exercice : ..... 22  
Présents : ..... 18  
Votants : ..... 21